

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 19 février 2024 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS,
Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN,
Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU,
Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine
KEIGHHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Martine DAVID, Nino MANZINI, Laurent LAUVAUX, Henri-Jean ANDRE, Conseillers
Communaux.

Objet n°25 - Question orale de Monsieur le Conseiller Michel BRANCART relative à la mobilité aux abords du Centre IFAPME

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Michel BRANCART relative à la mobilité aux abords du Centre IFAPME.

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente du CPAS,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs du public,

Le point passé lors du dernier conseil communal et l'article paru dans le journal « VLAN L'Echo de la Haute Senne » du 14/02/2024 a provoqué quelques remarques de citoyens.

Dans l'article il est fait mention de l'IFAPME en ces mots : « Ne devrait-on pas demander à l'IFAPME qu'elle sensibilise ses étudiants à la mobilité douce et aux transports en commun ? »

L'IFAPME n'est pas une école comme les autres et, les étudiants et toute personne qui la fréquentent, peuvent venir d'horizons lointains. La mobilité douce ou les transports en commun ne peuvent malheureusement pas fournir une solution à toutes et tous comme mode de déplacement.

Par contre, pour les personnes venant en transport en commun, train ou bus, venir à l'IFAPME est un parcours du combattant qui n'est pas sans danger.

En effet, en démarrant du parking P3, il faut déjà traverser le champ de boue provoqué par les travaux de constructions en espérant qu'un véhicule ne vous croise et fasse de votre tenue, une tenue de camouflage !

Une fois la traversée effectuée, vous arrivez au rond-point et vous devez vous rendre de l'autre

côté de la route mais, où se trouvent les passages pour piétons ?

Arrivé de l'autre côté, ce sont les trottoirs qui font défaut. Du côté du futur Colruyt, il est inexistant pour l'instant et de l'autre côté, il est jonché de débris, de barrières sans compter les trous remplis d'eau et donc, de boue vu notre météo.

Les piétons doivent alors marcher sur la route pour effectuer les derniers mètres de leur parcours. Des aménagements pouvant garantir la sécurité des jeunes et moins jeunes usagers du centre IFAPME sont-ils prévus et si oui, quand pourront-ils en bénéficier ?

Merci de votre réponse.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question.

Il est un fait certain, cette zone est pour le moment et pour les mois à venir en pleine mutation. En effet, la voirie Evelyne Axelle, dite V3 verra bientôt le jour avec la création de trottoirs amenant vers le quartier des ABT qui lui entame sa dernière phase et laissera place par la suite à une zone résidentielle (20 km/h) qu'il sera bon de traverser pour les piétons et cyclistes.

À la sortie de ce quartier, il sera possible de traverser vers le futur trottoir partagé au chemin au pont dont les travaux sont à terminer pour fin 2024 dans le cadre du subsidé PIWACY.

Pour la mise en place de PP, la législation demande à ce que le passage piétons se fasse de trottoir à trottoir (et non un accotement en gravier ou enherbé, ...), il faudra donc pour se faire créer un trottoir du côté de l'Ifapme.

Enfin, non sans peine comme présenté en GT travaux, le Chevauchoire de Binche devra être réfectionné au plus tôt avec la création de trottoirs.

Monsieur le Conseiller Michel BRANCART réplique

Parfait. Rien à ajouter et cela permet d'éclairer certaines personnes qui m'ont contacté.